

COMPTE-RENDU

Commission Tranquillité - Sécurité

Mercredi 30 mars 2016

Pôle Associatif Marbaudais

Horaires de la séance : 18h-20h

Rédacteur : Bertrand Gaudin / Ville de Rennes

Animateurs : Grégoire Kotras et Bertrand Gaudin / Ville de Rennes

Nombre de participants : 60

Cette soirée faisait suite à la constitution d'une commission "Tranquillité - sécurité" issue de l'assemblée de quartier du 8 décembre 2015. Le groupe à l'initiative de cette commission avait émis le besoin de mieux comprendre les acteurs en présence sur les questions de sécurité, de tranquillité publique et de médiation. La soirée du 30 mars a tenté de répondre à ces attentes.

Objectifs de la soirée du 30 mars

- Permettre aux habitants de mieux comprendre quelles sont les compétences et les limites d'intervention des services
- Permettre aux habitants d'identifier des interlocuteurs au sein de ces services
- Permettre aux services de présenter leur action
- Profiter de ces échanges pour travailler sur des modalités d'échange et de coopération entre la commission et les services
- Présenter le rôle de l'habitant référent du CLSPD

Déroulement de la soirée

- 1) Les principales nuisances rencontrées par les habitants : les catégories et les institutions compétentes au cas par cas

(Cf. powerpoint de la soirée joint)

- 2) Présentation des missions et modes d'intervention des services
Premier temps / sécurité et tranquillité : Police municipale (E. Fossembas/directeur) et Police nationale (M.Emig/commissaire)
Second temps / médiation et aide aux victimes : Optima (R.Tancelin et E.Caecero) ; Cité et Médiation (M.Cosnefroy) ; SOS Victimes (M.A. Pajot Marivin)

Pour chaque temps, les intervenants ont pu présenter à la fois :

- Leurs compétences et missions
- Leurs modes d'intervention
- Des éléments permettant d'illustrer l'activité du service sur le quartier

Chaque temps a fait l'objet d'un temps d'échanges avec le public.

Les personnes présentes ont pu repartir avec un document de synthèse avec les coordonnées des intervenants présents.

(Cf. document recto/verso joint)

- 3) Le fonctionnement du CLSPD et le rôle de l'habitant référent

La politique de prévention de la délinquance de la Ville de Rennes

- La Ville de Rennes anime le *Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance* (CLSPD).

Le programme de travail de ce CLSPD est contenu dans sa *Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance* (STSPD).

- Cette stratégie identifie plusieurs enjeux comme la prévention des violences faites aux femmes, la prévention de la délinquance chez les jeunes, la prévention de la récidive, la lutte contre les troubles de voisinage...

- La Ville mobilise ses partenaires (police nationale, prévention spécialisée, Justice, bailleurs sociaux, associations de quartiers, équipements jeunesse, habitants, etc...) à l'échelle de la ville et pour chaque quartier.

- La **participation des habitants** fait partie des enjeux identifiés car, au même titre que pour d'autres politiques publiques, leur vécu sur leur quartier est complémentaire des connaissances des professionnels.

- Il est donc proposé que les conseils de quartiers et/ou leurs commissions spécialisées sur ce sujet désignent des **habitants référents** qui seront les interlocuteurs réguliers des services et participeront aux instances du CLSPD.

Les cellules de veille sont les groupes qui permettent de travailler sur les questions de sécurité à l'échelle du quartier

- Sur chaque quartier, des cellules de veille ont lieu **deux fois par an et par quartier** ; elles réunissent l'ensemble des acteurs concernés par les questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

Elles poursuivent 4 objectifs :

Temps d'échange sur les problématiques rencontrées actuellement : occupations de halls, tensions sur le parc social, dégradations répétées, précarisation des habitants...

Retour sur les actions engagées depuis la dernière cellule de veille : évaluation de leurs effets, validation de leur poursuite ou non (mise en place d'une permanence juridique, prise de contact avec un groupe posant des difficultés, mise en place d'un groupe de travail spécifique...).

Temps d'interconnaissance et d'information plus général : échange sur l'actualité des partenaires, présentation de leurs missions, intervention sur une thématique qui concerne les participants ("*où peut-on avoir de l'information sur le droit de la famille ?*" ...).

Veille sur la situation du quartier à long terme : la tenue relativement espacée de chaque cellule de veille permet de mesurer l'évolution du discours des participants et du climat général du quartier sur des périodes de plusieurs mois ou plusieurs années.

Les habitants référents représentent le conseil de quartier dans les cellules de veille et peuvent participer à d'autres actions

- Le rôle principal des habitants référents sera d'être un relais entre les professionnels qui travaillent sur les questions de sécurité et le conseil de quartier.
- Les habitants référents représentent leur conseil de quartier à la cellule de veille. Leur mission est double : recenser les problèmes de sécurité vécus sur le quartier pour pouvoir les faire remonter pendant la cellule de veille ; puis faire le retour au conseil de quartier des points qui ont été abordés pendant la cellule de veille et des réponses données.
- En plus de leur participation aux cellules de veille, les *habitants référents* pourront participer à d'autres actions avec leurs homologues des autres quartiers :
 1. Des temps de sensibilisation 1 ou 2 fois par an sur des sujets liés aux questions de sécurité : missions de la police nationale et de la police municipale, circuit d'une plainte, fonctionnement de la justice, protection de l'enfance, etc...
 2. Des temps d'échanges inter-quartiers 1 à 2 fois par an pour partager les constats faits sur les différents secteurs de la ville et avoir une approche globale des situations rencontrées à Rennes.
 3. En fonction de leurs centres d'intérêt, participation à des groupes de travail spécifiques, avec des professionnels. Par exemple sur la Charte de la vie nocturne, la prévention de la délinquance chez les jeunes, les questions liées à l'errance...
 4. Participation à l'assemblée plénière annuelle du CLSPD pour présenter les constats et actions engagées au cours de l'année.

Fonctionnement

- Les habitants référents sont désignés par le conseil de quartier (ou la commission spécifique) sur la base du volontariat, avec 2 habitants référents (+ 2 suppléants) pour les quartiers politique de la ville et 1 habitant référent (+ 1 suppléant) pour les autres quartiers.
- Les habitants référents sont désignés pour **2 ans**, c'est-à-dire qu'ils pourront être remplacés courant 2018.
- Avant de participer à leur première cellule de veille, courant 2016, les habitants référents seront réunis une première fois ensemble par le **service Prévention de la Délinquance - Médiation** (SPDM) pour pouvoir échanger sur leur rôle et leur cadre de travail pour les 2 ans à venir.

4) Perspectives de la commission

A l'issue de cette séance qui visait à faire comprendre le "qui fait quoi" en matière de sécurité, tranquillité et médiation, cette commission a-t-elle vocation à s'inscrire dans le temps ? Dans la mesure où plusieurs espaces existent déjà pour aborder ces questions et leur actualité (cellule de veille du CLSPD, réunions mensuelles de sécurité), une commission qui aurait pour ordre du jour de faire un point d'actualité sur ces questions n'est pas forcément pertinente.

Afin de prendre une décision, un questionnaire a été remis aux participants en fin de commission, soit 3 questions :

- *Les échanges avec les participants ont-ils répondu à vos attentes ? Quelles sont les questions pour lesquelles vous n'avez pas obtenu ou entendu de réponse ?*
- *Y a-t-il des points abordés ce soir sur lesquels vous aimeriez avoir plus d'informations ou qui mériteraient d'être approfondis ? Lesquels ?*
- *Quels sont les sujets qui pourraient être travaillés dans le cadre des prochaines commissions "tranquillité - sécurité" ?*

Un retour sur les résultats de ce questionnaire sera proposé en conseil de quartier afin de décider des suites à donner à cette commission.

Conclusion de la commission par l'élue de quartier.
